



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 74441

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la recommandation de l'Académie nationale de médecine, lors de sa séance du 29 janvier 2002, d'organiser le dépistage de masse du cancer colorectal dans les régions pilotes pour les populations entre cinquante et soixante-quatorze ans. Seuls douze départements ont été choisis par les services ministériels. Or l'Organisation mondiale de la santé préconise ce dépistage déjà mis en place dans d'autres pays d'Europe. Ce type de cancer entraîne une forte mortalité. 33 000 Français en sont atteints chaque année. L'Association nationale pour le dépistage du cancer colorectal s'inquiète du faible nombre de départements concernés et, par conséquent, de la difficulté d'organiser le dépistage dans tout le pays en 2003, comme annoncé. Il lui demande quels moyens réglementaires, techniques et administratifs il entend mettre en oeuvre pour la prévention de ce cancer.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74441

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1644